

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
[SALLE DE COMITÉ, No 2,
MARDI, 28 juin 1892.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

1. En conformité de l'ordre de votre honorable Chambre du 29 septembre 1891, rendu sur la recommandation du comité spécial chargé d'examiner les comptes du Sénat et d'en faire rapport pour la session de 1891, votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1891 et il les a trouvés corrects.

2. Les comptes montrent que la somme totale reçue par le greffier durant la dite année fiscale se compose des montants suivants :

Lettres de crédit.....	\$114,000 00
Lettres de change.....	253 11
En caisse.....	2,182 77
Total.....	\$116,435 88

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante :

Paiements par chèques.....	\$79,563 87
Remises par lettres de change.....	253 11
Dépôt au crédit du receveur général (ou dont il est autrement rendu compte).	2,182 77
Balance en banque, fin de l'année fiscale, annulée par l'auditeur général.....	34,436 13
Total.....	\$116,435 88

3. La somme affectée à la papeterie pour 1891-92 était de \$5,988, et le montant déboursé pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1892 restera dans les limites de cette affectation. L'estimation de la dépense de ce chef pour l'année fiscale qui prendra fin le 30 juin 1893, est la même que celle de l'an dernier, savoir : \$5,988.

4. Votre comité recommande qu'à la prochaine session l'on fournisse à chaque sénateur la petite valise ou boîte ordinaire de papeterie.

5. Vu que William L. Lambkin, messenger, sert d'assistant au commis de la papeterie, votre comité recommande de lui accorder une augmentation de cinquante piastres (\$50), son salaire actuel étant de six cents piastres (\$600).

6. Votre comité recommande que la somme de cent piastres (\$100) soit mise à la disposition du comité spécial chargé d'assister Son Honneur le président du Sénat dans l'administration du restaurant, pour être employée à payer l'aide et la surveillance nécessaires.

7. Votre comité recommande que les trois pages premiers en âge soient informés que leurs services ne seront pas requis après la présente session.

8. Votre comité recommande que deux des vacances qui vont avoir lieu dans le service des pages ne soient pas remplies.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à la première séance, demain.

L'honorable Président du Sénat, du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et